



PROGRAMME D'ENTRAÎNEURS DE CANADA SNOWBOARD (PECS) POLITIQUE SUR L'ÉTENDUE DE PRATIQUE

ÉNONCÉ DE POLITIQUE : TOUS LES ENTRAÎNEURS AUTORISÉS DU PROGRAMME D'ENTRAÎNEURS DE CANADA SNOWBOARD (PECS) TRAVAILLENT DANS LE CADRE D'UN CHAMP DE PRATIQUE QUI EST DÉTERMINÉ PAR LEUR NIVEAU DE CERTIFICATION. LES CERTIFICATIONS SONT FOURNIES PAR CANADA SNOWBOARD. CECI N'EST APPLICABLE QU'AU CANADA POUR DES ENTRAÎNEURS CANADIENS OU DES ENTRAÎNEURS CANADIENS VOYAGEANT À L'ÉTRANGER.

Catégorie de politique :	Programme de haute performance (PHP)
Pouvoir d'approbation :	Directeur, Développement du sport et des systèmes
Département :	Développement du sport et des systèmes
Date d'approbation :	Le 1 ^{er} novembre, 2023
Date de la prochaine révision :	Le 1 ^{er} octobre, 2024
Approbation de(s) date(s) de révision :	Le 1 ^{er} novembre, 2023
Politiques connexes:	Manuel des opérations du PECS Association Canadienne des entraîneurs (ACE), certification Entraîneur professionnel agréé (EPA)

But

1. Protéger les athlètes et les entraîneurs canadiens.

Portée et application

2. S'applique aux entraîneurs canadiens participant au Programme des entraîneurs de Canada Snowboard (PECS).

Responsabilité et application

3. Normes minimales pour les entraîneurs
 - a. Canada Snowboard et l'Association Canadienne des entraîneurs (ACE) ont établi des normes de certification minimales pour les entraîneurs qui participent aux événements approuvés par Canada Snowboard.
 - b. Ces normes ne visent pas à empêcher les entraîneurs de participer. Les entraîneurs qui ne satisfont pas les normes minimales et qui ont inclus l'événement dans leur plan saisonnier peuvent faire la demande pour des services d'un mentor s'il n'est pas prévu qu'il participe à l'événement en compagnie d'un entraîneur certifié de niveau Développement de compétition. L'entraîneur a l'obligation de compléter le cheminement complet pour atteindre la norme minimale.

Définitions et principes

4. Le Programme d'entraîneurs de Canada Snowboard (PECS) se prévaut d'un modèle de développement des compétences qui s'appuie sur la progression des compétences des habiletés et de la supervision. Avant d'apprendre les manœuvres, les entraîneurs doivent travailler auprès de leurs athlètes afin qu'ils acquièrent les compétences fondamentales qui leur permettront d'exercer les manœuvres correctement et de façon sécuritaire

5. Les entraîneurs de Canada Snowboard doivent œuvrer à l'intérieur du cadre du niveau d'entraînement et de compétition qu'ils ont complété.
- Les formations sont élaborées en fonction du niveau Développement des athlètes de longue durée (LTAD) pour les athlètes de ce niveau afin d'assurer qu'ils ont les capacités requises pour justifier le niveau spécifique auquel ils performant.
 - Pendant les formations et les compétitions admissibles, l'entraîneur est sanctionné par Canada Snowboard pour des compétences spécifiques.
6. Les recommandations du développement à long terme («DLT») figurant dans le tableau ci-dessous décrivent le niveau maximal de compétence souhaité dans le champ d'exercice de chaque étape. Toute compétence accomplie au-delà de la portée de l'entraînement de l'entraîneur se fait sous la responsabilité personnelle de l'athlète et de l'entraîneur, à moins que ce ne soit sous la direction et le mentorat directs d'un entraîneur qui respecte les normes minimales. Sous cette supervision, l'entraîneur mentoré est couvert pour une étape supplémentaire dans la case de progression ci-dessous.
- Exigences minimales relatives à la certification d'entraîneur-chef du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) du Programme d'entraîneurs de Canada Snowboard (PECS)

Niveau DLT	Événement	Contexte de l'entraîneur
3/8	Série Grom, compétitions interclubs, Elleboard / Kindred Collective, Programmes de Riders, Programme de RAD	Entraîneur Communautaire
3 Apprendre à s'entraîner	Série Grom	En formation Intro Compé
	Séries provinciales, series territoriales <i>Exigences minimales pour les entraîneurs principaux</i>	Formé Intro Compé.
	Jeux provinciaux <i>Certification recommandée pour les jeux d'hiver de l'arctique</i>	Certifié Intro Compé
4 S'entraîner à s'entraîner	Championnats nationaux junior non-FIS	En formation Intro Compé Avancé
	Jeux d'hiver canadiens	Formé Intro Compé Avancé
5 S'entraîner à la compétition	Championnats nationaux junior de la FIS	Certifié Intro Compé Avancé
	Circuit NorAm (Air Nation / Speed Nation / Rev Tour)	Formé Dév Compé
6 Apprendre à gagner	Championnats du monde junior	Certifié Dév Compé
	Jeux olympiques de la jeunesse	Certifié Dév Compé et Status ChCP
7 S'entraîner à gagner	Coupes du monde / Championnats du monde	Certifié Dév Compé
	Jeux olympiques et paralympiques d'hiver	Certifié Compé HP et Statut EPA
	Événements d'industrie (Dew Tour, X Games)	Certifié Dév Compé
8 Vie active	Jeux Universiade	Certifié Dév Compé

	Slalom incliné	À déterminer
--	-----------------------	---------------------

- i. Si vous souhaitez participer à un événement et que vous ne satisfaites pas aux normes minimales, veuillez contacter Canada Snowboard à coach@canadasnowboard.ca

- b) Normes minimales relatives au trampoline, aux sacs gonflables et aux rampes d'eau
 - i. Les entraîneurs peuvent se servir d'installations de trampoline, de sacs gonflables et de rampes d'eau pour appuyer le développement de leurs athlètes
 - ii. Les entraîneurs qui travaillent avec des athlètes dans de telles installations doivent au préalable réussir les formations de base :
 - 1. Trampoline:
 - i. Entraîneurs de style : Certification Intro compé avancée aérien 1 et 2
 - ii. Entraîneurs de Vitesse : Certification Intro compé avancée aérien 1¹
 - 2. Sacs gonflables :
 - i. Certification Intro compé avancée aérien 1 et 2
 - 3. Rampes d'eau:
 - i. Certification Intro compé avancée aérien 1 et 2
 - ii. Competition of a water ramp safety training course or Air 3 (water ramp training)
 - iii. Maximum de 16 athlètes par un (1) entraîneur qui répond aux normes minimales avec un (1) entraîneur qui travaille sous leur direction.
 - iv. Les entraîneurs de snowboard qui ne satisfont pas aux exigences ci-dessus peuvent entraîner leurs athlètes sur un trampoline, un airbag ou une rampe d'eau sous la supervision d'un entraîneur qui satisfait aux normes minimales.
 - v. Les règles ci-dessous s'appliquent au niveau de compétence couvert par l'assurance responsabilité civile pour la formation sur neige :

Type de mouvement	Cheminement d'entraînement de snowboard	Niveau d'athlète DLT
Rotation jusqu'à 720 avec 0 inversion	Entraîneur Communautaire	Apprendre pour former (3)
Rotation jusqu'à 720 avec 1 inversion	Entraîneur certifié Intro Compé aérien 1	Apprendre pour former (3)
Rotation jusqu'à 1080 avec 2 inversions maximum	Entraîneur certifié Intro Compé avancé aérien 1 et 2	Former pour former (4)
Sans limitation	Entraîneur certifié Dév Compé et plus aérien 1 et 2	Former pour la compétition (5)

- 7. Tous les entraîneurs principaux des clubs nommés doivent avoir atteint le contexte formé introduction à la compétition, que leur club participe ou non à un événement de la série provinciale. Si le club s'entraîne et participe à des compétitions dans un contexte supérieur à celui qui s'applique à l'entraîneur formé à l'introduction à la compétition, l'entraîneur-chef doit avoir atteint le contexte d'entraînement respectif dans lequel le club s'entraîne et participe à des compétitions. (Ex: si le club participe régulièrement à des championnats nationaux juniors non-FIS, l'entraîneur-chef doit avoir obtenu en formation de l'introduction à la compétition avancée dans la discipline à laquelle le club participe [vitesse ou style]).

Révision et approbation

8. Orientation

- a. Pour obtenir une interprétation ou des conseils sur l'application du présent document, veuillez communiquer avec Canada Snowboard à l'adresse coach@canadasnowboard.ca. Tout changement



recommandé ou toute application formelle de ce document relève de l'autorité du département de développement du sport et des systèmes de Canada Snowboard.

9. Ce document sera revu à chque année paire par l'équipe du développement du sport et des systems et soumis au gestionnaire du programme de Développement du sport et des systèmes de Canada Snowboard,

¹ Ceci sous la prémisse que les entraîneurs de vitesse seront sur le trampoline afin de permettre à l'athlète d'acquérir la connaissance des airs avec un nombre limité de rotations.